

tenue sous la présidence de Monsieur RABATE, assisté(e)
de Madame GAVALDA et Madame PASTOR, Conseillères
En présence de Madame DELON, Rapporteuse publique
Madame FLAESCH, Greffière

09 heures 45

01)	DOSSIER N° 2501773	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour enfant malade assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour un ressortissant Arménien.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	CABINET D'AVOCATS MAZAS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
02)	DOSSIER N° 2501775	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour enfant malade assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour une ressortissante Arménienne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V	CABINET D'AVOCATS MAZAS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
03)	DOSSIER N° 2501781	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour en l'état de santé de son enfant assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour une ressortissante Colombienne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

09 heures 45

04)	DOSSIER N° 2501798	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d'une IRTF d'un an pour une ressortissante Algérienne;	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	EL-KOLEI-HAMEL YACINE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'AUDE	
05)	DOSSIER N° 2501785	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d' une IRTF de 4 ans à un ressortissant Algérien	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BLAZY Laetitia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
06)	DOSSIER N° 2501789	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF dans le délai de 30 jours assortie d' une IRTF d'un an à un ressortissant Congolais	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître BAZIN Judith (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
07)	DOSSIER N° 2501790	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour vie privée et familiale et OQTF à une ressortissante Marocaine	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	BERREBI-WIZMAN JOHANNA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

09 heures 45

08)	DOSSIER N° 2501792	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour étudiant et OQTF à un ressortissant Béninois	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître BAUTES Georgia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
09)	DOSSIER N° 2501793	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d' une IRTF d' un an à un ressortissant Tunisien	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître BAUTES Georgia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
10)	DOSSIER N° 2501794	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour et OQTF à un ressortissant Marocain	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître DELCHAMBRE Maxence (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
11)	DOSSIER N° 2501832	RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF dans le délai de 30 jours assortie d' une IRTF de un an à une ressortissante Pakistanaise	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	Maître BAZIN Judith (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

09 heures 45

15)

DOSSIER N° 2501851

RAPPORTEURE: Madame Amélie GAVALDA

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour en tant que salarié assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF d'un an pour un ressortissant Marocain.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur S

HENNANI NORDDIN (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Arrêté le 16/05/2025

Le vice-président du tribunal